



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Délibération n° 2025.07.02.065

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 27 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes :

- **AMO gestion des marchés de denrées alimentaires et non alimentaires pour la cuisine centrale et l'hygiène des locaux**

Dossier de Consultation des Entreprises N° 2025-004-MAPA pour le marché "AMO GESTION DES MARCHES DE DENREES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES POUR LA CUISINE CENTRALE ET L'HYGIENE DES LOCAUX ». Montant estimé à 30.000,00 € HT.

Approbation du rapport d'analyse des offres le 18 mars 2025.

Attribution du marché au candidat ayant remis la seule offre, soit VICI GESTION COMMERCE, sis 9, rue Georges Auric, ZA MOZART, à VALENCE (26) pour le montant d'offre contrôlé de 15.480,00€ HT soit 17.376,00€ TTC.

- **Consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le lancement d'un appel à projet relatif à la valorisation du patrimoine communal en centre-ville à Launaguet - Référence : 2025-002-MAPA. Décision de l'attribution et des conditions**

Dossier de Consultation des Entreprises N° 2025-002-MAPA pour le marché "Consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Projet relatif à la valorisation du patrimoine communal en centre-ville à Launaguet". Montant estimé à 90.000,00 € HT.

Approbation du rapport d'analyse des offres le 24 mars 2025.

Attribution du marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SAS PATRIMOINE PERFORMANCE SERVICE, sise 25 Rue Fernand Pelloutier à TOULOUSE pour le montant négocié de 43.200,00 € HT soit 51.840,00 € TTC.

- **Demande de subvention pour la re végétalisation de l'espace public - Ecole élémentaire Arthur Rimbaud**

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et du Conseil Régional afin d'aider à la re végétalisation de l'espace public : école élémentaire Arthur Rimbaud.

La demande de subvention porte sur un montant de 23 873.14 euros, pour un budget prévisionnel de 95 492.57 euros HT.

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 juin 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification 18 JUL. 2025</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE</p>
--	--

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le **18 JUL. 2025**



ID : 031-213102825-20250702-DEL22025065-DE

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT (€ HT)	FINANCEMENT	%	MONTANT (€ HT)
Re végétalisation de l'espace public - Ecole élémentaire Arthur Rimbaud	95 492.57	CD 31	25%	23 873.14
		CONSEIL REGIONAL	25%	23 873.14
		AUTOFINANCEMENT	20%	19 098.51
		AUTRES ORGANISMES	30%	28 647.77
TOTAL OPERATION	95 492.57	TOTAL OPERATION	100,00%	95 492.57

- **Demande de subvention pour la réfection des chaufferies de la maison petite enfance et de l'école de musique**

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin d'aider à la réfection des chaudières de la maison de la petite enfance et de l'école de musique qui sont vétustes et trop énergivores.

La demande de subvention porte sur un montant de 27 500 € euros, pour un budget prévisionnel de 110 000 euros HT.

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT (€ HT)	FINANCEMENT	%	MONTANT (€ HT)
Réfection des chaudières de la maison de la petite enfance et de l'école de musique	110 000 €	CD 31	25%	27 500 €
		VILLE DE LAUNAGUET (autofinancement)	75%	82 500 €
TOTAL OPERATION	110 000 €	TOTAL OPERATION	100,00%	110 00 €

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Absents excusés Représentés : 7
Absent : /

Date convocation : 26 juin 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

18 JUL. 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.

Étaient excusés représenté(es) : Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).

Absent : /

Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérécourts accessible par le lien <http://www.telerecourts.fr>

- **Avenant n°2 à la convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'ADAC au sein du CCAS**

Signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association **Accompagner Dynamiser Agir Créer « ADAC »** au sein du CCAS, suite au changement d'horaires, dans les conditions présentées en annexe.

- **Consultation des Entreprises pour la "LOCATION ENTRETIEN VETEMENT DE TRAVAIL CUISINE CENTRALE ET RESTAURANT SATELLITES". Décision de l'attribution et des conditions.** (Annexe 2.6)

Attribution du marché au candidat ayant remis la seule offre, soit **SAS ANETT CINQ**, sise 165 RUE DE L'AUTAN, ZI SUD, GRENADE SUR GARONNE (31) pour un montant de commande limité à 15.000,00 € HT soit 18.000,00 € TTC.

Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le marché initial. Les conditions sont mentionnées dans l'annexe jointe.

- **Avenant n°1 au contrat « d'ENTRETIEN ESPACES VERTS ET FAUCARDAGE » avec la société ECOVANA**

Signature de l'avenant n°1 du marché « d'entretien des espaces verts et faucardage » pour le **Lot 2 Faucardage** avec la société **ECOVANA** sise 15 chemin Empy-Vieux, plaine Saint Martial à Castres (81) dans les conditions ci-annexées. Cet avenant prend effet au 01 juin 2025 pour un montant de 140 000, 00€ HT. Les conditions sont mentionnées dans l'annexe jointe.

- **Avenant n°1 au contrat « d'ENTRETIEN ESPACES VERTS ET FAUCARDAGE » avec la société CAUSSAT**

Signature de l'avenant n°1 du marché « d'entretien des espaces verts et faucardage » pour le **Lot 1 Entretien des espaces verts** avec la société **CAUSSAT** sise 1 chemin de Sandreau – Cedex 3056 à DAUX (31) dans les conditions ci-annexées. Cet avenant prend effet au 08 juin 2025 pour un montant de 220 000, 00€ HT. Les conditions sont mentionnées dans l'annexe jointe.

- **Avenant n°1 au marché « Achat de produits d'entretien d'hygiène et matériel de nettoyage »**

Signature de l'avenant n°1 du marché **LOT 5 « Achat de produits d'entretien d'hygiène et matériel de nettoyage »** avec la société **DIFOTEL** sise 8 rue Maryse Bastié – ZA Val de Saune 2 à SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE (31) dans les conditions ci-annexées.

Cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 1 250, 00€ HT. Les conditions sont mentionnées dans l'annexe jointe.

- **Convention d'utilisation de l'église pour une manifestation culturelle**

Convention d'utilisation de l'église de Launaguet entre l'Ensemble Paroissial et la Ville pour l'organisation du concert de la classe d'orgue de l'Ecole Municipale de Musique de Launaguet (EMML), le vendredi 06 juin 2025, dans les conditions présentées en annexe.

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 juin 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p>18 JUL. 2025</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE</p>
--	--

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le **18 JUL. 2025**

Besoin
Levafait

ID 031-213102825-20250702-DEL22025065-DE

- **Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Occitanie, travaux toiture église**

Demande de subvention auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Occitanie afin d'aider aux travaux d'urgence sur la toiture de l'**Eglise paroissiale de Saint-Barthélemy**.

La demande de subvention pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Occitanie porte sur un montant de 4 954.98 € HT pour un budget prévisionnel 2025 de 24 774.90 euros HT.

Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal ont pris acte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Tanguy THEBLINE
Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
Maire,



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 juin 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p> <p>18 JUL. 2025</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>